

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/7e5136bd545512c79d31e0dd>

Date d'obtention : 2025-02-10 20:14:32

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens principalement que la méthode d'intervention Sexto a été créée afin de permettre aux intervenants scolaires formés d'avoir une ligne claire d'interventions à poser. Je retiens également que les interventions de la méthode Sexto permettent aux élèves de sentir en sécurité, car la situation est prise en charge rapidement grâce à la trousse et que les photos ou les vidéos ne sont jamais visionnées par un adulte lors du processus. Cela est donc rassurant pour les élèves qui signalent une situation problématique. De plus, je retiens que la méthode Sexto est une méthode qui sollicite énormément la collaboration et la communication entre l'école et le service de police puisque nous devons toujours les contacter après avoir complété une trousse sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'intervenir adéquatement auprès des élèves victimes ou investigateurs d'une situation de sextage, puisque cette formation me permet d'être plus outillée pour questionner les élèves de manière adéquate grâce à l'aide-mémoire et à la grille d'évaluation de l'incident. De plus, cette formation me permet de mieux savoir comment réagir devant une dénonciation ou un signalement d'une situation de sextage. Je pense aussi que cette formation va changer ma manière d'aborder une situation de sextage auprès des élèves afin de demeurer dans la bienveillance tout en recueillant les informations nécessaires selon le questionnaire (amorçe, nature, intention et étendue).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir porter attention aux propos que j'utilise lors de mes interventions afin de ne jamais «mettre les mots dans la bouche» des élèves que je rencontre pour éviter de nuire au processus judiciaire. Je vais également porter une attention particulière à l'intention derrière les gestes afin de mieux cibler mes prochaines interventions selon si les gestes sont posés de manière impulsive ou malveillante. De plus, je vais porter une attention particulière à l'étendue de la situation afin d'éviter que la situation se partage dans toute l'école et je vais évidemment travailler de manière confidentielle pour éviter que la situation prenne de l'ampleur.